

Du panoptisme au Ban-optisme.

Les micros logiques du contrôle dans la mondialisation

Didier Bigo

In *Technologies de contrôle dans la mondialisation : enjeux politiques, éthiques et esthétiques*, P.-A. Chardel and G. Rockhill (dirs.), Paris, Editions Kimé, pp. 59-80.

Entre le monde décrit par Orwell, celui d'un Big Brother anonyme contrôlant effectivement la population, et celui du panoptique analysé par Michel Foucault, qui est en revanche, en permanence celui, hétérogène, des résistances et des pouvoirs à l'échelle moléculaire, des distinctions s'imposent¹. En effet, si l'hypothèse du panoptique avait un sens pour Foucault, ce n'était guère parce qu'elle avait été *effectivement appliquée* dans les schémas de construction des prisons, c'était plutôt parce qu'elle rendait compte de la rationalité de diagramme des dispositifs de surveillance, en connectant leur diversité, leur hétérogénéité, la variation de leurs points d'application et la multiplicité des institutions concernées. On peut aujourd'hui avec Loïc Waquant nommer « panoptisme social punitif »² ces logiques proactives qui sont laborieusement en marche à travers la constitution de fichiers de gestion de population comme le STIC en France ou la mise *on line* des casiers judiciaires aux États-Unis. Ce panoptisme social produit des ébauches d'institutions et de projets qui visent à prioriser leur menace comme la menace centrale, à travers des territoires différents, du plus local au multinational en passant par le national et l'espace européen. Mais cette rationalité programmatique ne cesse de se heurter aux luttes entre les professionnels de la sécurité dans leur volonté de s'assurer un monopole sur les autres et dans les faits. Il existe dès lors autant de cellules de coordination que d'organismes en lutte. S'articulant selon un axe « local/ proximité/ territoire » et « mondial/ distance/ réseau », chaque agence de sécurité vise à s'imposer comme la plus importante car luttant contre la menace la plus grave. Sur le terrain, la rationalité de programme des experts en sécurité et leur fantasme de continuité et d'unité se heurte à la diversité de micro-logiques et de pratiques effectives : celles des policiers, douaniers, militaires, acteurs sociaux, entreprises privées. L'efficacité n'est jamais véritablement au

¹ Je tiens à remercier Pierre Antoine Chardel pour m'avoir aidé à donner sens à ce papier et pour son apport.

² Voir Loïc Waquant, « **Moralisme et panoptisme punitif** » *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 1, 2001, p. 139-157. read at <http://id.erudit.org/iderudit/001832ar>

rendez-vous de ces profilages. Les informations erronées, datant de plus de dix ans et non corrigées depuis, les homonymies et les confusions de patronyme sont toujours plus fréquentes avec l'accumulation des données. Celles-ci sont aussi éclatées, incohérentes, et non véritablement harmonisées car chaque agence de sécurité veut, à l'intérieur du champ, obtenir les informations des autres mais ne pas échanger les siennes avec tout le monde. Les luttes de position entre les agences conduisent à des réseaux d'agences en conflit les uns avec les autres. Il n'y a pas *un* réseau mais *des* réseaux en concurrence. Pour expliquer leurs relations, nous avons développé la notion de champ des professionnels de la sécurité dans diverses publications³. Comme dans un champ où jouent des forces magnétiques, ce qui se passe maintenant dans l'univers de la police (et du crime) intéresse non seulement les gendarmes mais aussi les douanes, les services de renseignements militaires et les Armées elles-mêmes. De même ce que les Armées et les services de renseignements connaissent, intéresse les policiers. Mais le champ de force est aussi un champ de lutte. Derrière chaque organe de collaboration, derrière les discours d'unanimisme, les luttes s'engagent entre réseaux concurrents pour le contrôle de la définition légitime et de la hiérarchisation des menaces. Chaque agence de contrôle s'interroge en fonction de ses positionnements sur comment contrôler, comment sérier, comment identifier, comment catégoriser tous ces mouvements ou catégories de population? Par les technologies des empreintes digitales, des cartes d'identité sécurisée, de l'informatisation des entrées, du séjour et de l'hébergement, des obligations de signalement de sorties du territoire ?

Chaque agence propose comme solution qu'elle soit au cœur du dispositif et que l'on augmente ses moyens financiers et en personnel, provoquant ainsi une lutte nationale exacerbée. Les agences ont donc chacune leur propre hiérarchie, leur propre domaine de compétence, de savoir-faire. Elles n'ont donc pas forcément la même appréciation des phénomènes sociaux et de leur caractère menaçant⁴. A l'échelle européenne, chaque pays innove dans un domaine en fonction de

³ Cette notion de champ essaie de comprendre l'interpénétration entre sécurité intérieure et extérieure et comment à travers la convergence des deux univers sociaux de la police et de l'armée, toutes les agences de sécurité (polices, gendarmeries, douanes, armées et services de renseignements, agences privées de sécurité ainsi que plus marginalement agences locales de sécurité, associations pro ou anti-immigrés, médias...) sont engagées de facto dans une redéfinition globale de leurs attributions respectives.

Bigo, D. "La mondialisation de l'(in)sécurité? Réflexions sur le champ des professionnels de la gestion des inquiétudes et analytique de la transnationalisation des processus d'(in)sécuritisation." *Cultures&Conflits*(58): 53-100. (2005). Bigo, D., A. Tsoukala, et al.. *Terror, Insecurity and Liberty: Illiberal Practices of Liberal Regimes after 9/11*. Routledge, Liberty and security series, London (2008). Didier Bigo, Laurent Bonelli, and Thomas Deltombes, *Au Nom Du 11 Septembre, Les Démocraties À L'épreuve De L'antiterrorisme* (Paris: La découverte, 2008).

⁴ Certaines voient dans le terrorisme une menace insoutenable mais pas dans les accidents de la route, d'autres inversent la hiérarchie. Certaines considèrent que l'on « réinvente la roue » avec les catégories de crime organisé ou d'intelligence économique alors que d'autres y voient l'émergence de formes

son histoire nationale, des résistances enregistrées et aucun n'a fait passer l'ensemble des projets mais en tant que « machine abstraite », le diagramme de la sécurité s'établit sur le modèle d'une cartographie des flux, d'une gestion politique des transhumances et non plus d'une surveillance des individus, d'une bio politique. Il est un *ban-optique* plus qu'un *pan-optique*. Il exclut, trie, exceptionnalise plutôt qu'il ne surveille tout le monde ou tous les pauvres.

1) Le dispositif Ban-Optique :

L'ensemble des effets de champ signalés plus haut n'est donc pas le seul résultat des processus et relations entre les agents du champ mais aussi le résultat de leurs relations avec les autres champs et ce, à travers des dispositifs qui traversent les institutions et ne sont pas réductibles aux logiques de ces dernières ou même à l'habitus de leurs agents. L'idée de dispositif, reprise de Michel Foucault, vise à rendre compte de ces agencements transversaux spécifiques⁵. Comme il le précise dans un entretien avec Alain Grosrichard « ce que j'essaie de repérer sous ce nom (de dispositif), c'est, premièrement un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref, du dit, aussi bien que du non-dit. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments. Deuxièmement, ce que je voudrais repérer dans ce dispositif, c'est justement la nature du lien qui peut exister entre ces éléments hétérogènes. Ainsi tel discours peut apparaître tantôt comme programme d'une institution, tantôt au contraire comme un élément qui permet de justifier et de masquer une pratique, qui elle, reste muette, ou fonctionner comme réinterprétation seconde de cette pratique, lui donner accès à un nouveau champ de rationalité. Bref, entre ces éléments, discursifs ou non, il y a comme un jeu, des changements de position, des modifications de fonctions, qui peuvent, eux aussi être très différents. Troisièmement, par dispositif, j'entends une sorte de formation, qui, à un moment historique donné, a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante...un premier moment est celui de la prévalence d'un objectif stratégique. Ensuite le dispositif se constitue proprement comme tel, et reste dispositif dans la mesure où il est le lieu d'un double processus : processus de surdétermination fonctionnelle d'une

radicalement nouvelles. Certaines veulent par exemple conserver ou recréer les moyens traditionnels des postes frontières et des contrôles statiques, une police d'infiltration et de connaissance intime du milieu, d'autres prônent au contraire les contrôles mobiles, la haute technologie, le renseignement d'analyse mais toutes croient possibles de contrôler les frontières et les personnes.

⁵ Voir Foucault tome IV

part,..., processus de perpétuel remplissement stratégique d'autre part. »⁶

Michel Foucault parlera aussi bien du dispositif de la sexualité que du dispositif de la prison. Concernant ce dernier on sait qu'il s'inspire de Jeremy Bentham et de l'image du panoptique car elle est à la fois vision architecturale, discours, champ de rationalité et projet stratégique tout en ayant une volonté d'énoncé scientifique. Il y a eu de nombreuses discussions autour de son usage de Bentham par les historiens qui ont d'une part critiqué la lecture partielle de Foucault et d'autre part rappelé le faible nombre de prisons construites sur le modèle panoptique ou le fait que la prison a changé de fonction, par exemple en relation avec l'institution des galériens. Mais ce qui est central, c'est de comprendre justement que la notion de dispositif ne se « réalise » pas dans une institution : la prison. Elle est transversale. Elle implique hétérogénéité, diversité. Ce n'est pas le fonctionnement de la prison comme lieu clos et espace punitif en tant que tel qui est important mais le fait que la prison concentre en un lieu spécifique des mécanismes de contrôle et de surveillance éclatés dans la société, dans les usines, dans les écoles, etc. Chez Foucault, le panoptique permet de comprendre, non pas simplement la prison comme chez Bentham, mais la société. Seulement sommes-nous toujours dans une régulation par un dispositif panoptique ?

Une partie des sociologues britanniques dans la lignée de Nikolas Rose, Mitchell Dean, Barry Hindess et Andrew Barry ont essayé de montrer comment le dispositif panoptique ne signifiait nullement une société de contrôle généralisé et une société répressive et ils ont insisté sur la forte connexion entre société libérale et panoptisme⁷. Le libéralisme s'institue dans et par la réflexion sur les conditions limites de la liberté et donc par l'instauration de techniques de contrôle et par la mise en place de logique de gestion du risque comme par exemple les technologies assurantielles. Thomas Mattiesen et David Lyon ont de leur côté mis en avant l'idée que le panoptique qui permet aux surveillants de surveiller sans être vu et qui dès lors crée parmi ceux qui sont surveillés les conditions d'une autocontrainte ou d'une autosurveillance, est contrebalancé par la mise en place d'un synoptique : les gouvernants étant eux-mêmes en permanence sous la

⁶ « Le jeu de Michel Foucault », *Revue Ornica* n°10, Juillet 1977, repris dans *Dits et Ecrits* tome III p 299.

⁷ Andrew Barry, Thomas Osborne, and Nikolas Rose, eds. *Foucault and Political Reason. Liberalism, Neo-Liberalism and Rationalities of Government*. (London: UCL Press, 1996). Nikolas Rose, *Powers of Freedom : Reframing Political Thought*. [5th printing] ed (Cambridge ; New York [etc.]: Cambridge Univ. Press, 2005). Mitchell Dean, *Governmentality. Power and Rule in Modern Society* (London: Sage, 1999). Barry Hindess, 'The Liberal Government of Unfreedom'. *Alternatives* 26, no. 2 (2001): 93-108.

surveillance des media, y compris dans leur vie la plus intime⁸. Mais jusqu'où le libéralisme pose-t-il les limites du dispositif panoptique ? Comment se combine la dimension de l'exceptionnel, de l'urgence face au danger et la déclaration de la « patrie en danger » par les hommes politiques avec l'intensification des procédures de contrôle sur les individus ? Avons-nous une simple intensification de procédures routinières, via une justification d'une situation dite exceptionnelle ou, comme nous l'entendons, une reconfiguration des relations objectives entre les professionnels de la sécurité qui pousse les hommes politiques à déclarer l'exception ou l'urgence ? Certains auteurs ont eu tendance depuis peu à mettre en avant cette connexion entre l'urgence politique, la désignation de l'ennemi et l'activation maximale des technologies de contrôle et de surveillance outrepassant les limites posées par le libéralisme, en faisant du 11 Septembre le moment saillant révélant le long processus d'intensification des logiques de contrôle et de surveillance à l'échelle mondiale mais pour les personnes. Et il est certain que la surveillance des personnes prenant l'avion par les services de renseignements américains et par le nouveau département du *homeland security* va dans ce sens, puisque même les vols depuis l'Europe sont soumis au contrôle a priori des bureaucraties américaines. Mais le dispositif panoptique dont parle Foucault n'est pas la tendance à la sécurité maximale décrite par Gary Marx⁹. Le panoptique, comme nous l'avons rappelé dès le début de notre introduction, n'est pas le monde orwellien de Big Brother, et encore moins un au-delà du politique qui se déclencherait quand la sécurisation remplacerait la politisation ordinaire. Les processus de sécurisation ne sont pas centralement liés aux hommes politiques et à leurs discours. Ils sont liés comme nous l'avons vu à l'existence d'un champ des professionnels de la sécurité et aux effets de champ qui se diffractent dans la société. Si le dispositif panoptique existe au sens foucauldien, il est éclaté et il n'y a pas d'instance centrale contrairement aux thèses de la domination impériale des Etats-Unis depuis le 11 Septembre. Si des effets existent, il s'agit plus d'un effet d'empire mais au sens de Hardt et Negri dans lesquels les processus politiques diversifiés des coalitions d'Etats, des jeux des grandes entreprises, des effets d'opinion autour des peurs de la destruction de masse convergent vers le renforcement des techniques informatiques et biométriques ainsi que vers le renforcement des surveillances de la circulation transfrontalière des personnes. Il serait dangereux de prendre le programme politique de certains gouvernements et de quelques bureaucraties pour le fonctionnement effectif du social. Aussi si le programme de certains est sans doute cette surveillance généralisée à l'échelle mondiale et aussi individualisée que possible, ce n'est nullement le diagramme des effets de pouvoir et de résistance. Ce diagramme n'est pas un panoptique à l'échelle mondiale, il est ce que nous

⁸ Lyon, David (1993) 'An electronic panopticon? A sociological critique of surveillance theory', *The Sociological Review* 41 (4): 653-678. Thomas Mathiesen "On Globalisation of Control: Towards an Integrated Surveillance System in Europe", *Statewatch* publication 2001.

appelons en combinant le terme de Jean Luc Nancy repris par Giorgio Agamben et le terme de Foucault un Ban-optique. Il permet de comprendre comment fonctionne un réseau de pratiques hétérogènes et transversales qui font sens à l'échelle transnationale en ce qui concerne l'(in)sécurité¹⁰. Il permet d'analyser l'ensemble hétérogène des discours (sur les menaces, l'immigration, l'ennemi intérieur, l'intégration...), des institutions (agences publiques, gouvernements, organismes internationaux...), des aménagements architecturaux (zones d'attente des aéroports, circuits Schengen de circulation, projets de nouvelles villes, équipées de réseaux électroniques de sécurité et de vidéo-surveillance intégrés), des lois (sur l'immigration, le travail clandestin, la réforme du code pénal, le terrorisme, le crime organisé), des mesures administratives (régularisation des sans-papiers, agréments aux frontières entre les agences pour les refoulements...). Il permet de comprendre que la surveillance de tous n'est pas à l'ordre du jour, c'est uniquement la surveillance d'un petit nombre et la normalisation d'une majorité dans l'impératif de mobilité.

Ce terme de Ban qui vient du vieil allemand signifie à la fois l'exclusion de la communauté et l'insigne de la souveraineté. C'est ce qui est exclu par le haut comme exception à la règle et ce qui est exclu par le bas comme discriminé, rejeté, renvoyé, banni. René Girard avait déjà attiré l'attention sur la gémellité de la figure du souverain absolu et du sacrifié que la figure du Ban introduit¹¹. Giorgio Agamben en a développé tout un pan dans son analyse de l'*homo sacer* mais il a surtout insisté sur la dimension souveraine. Je voudrais pour ma part ici développer cette notion de Ban-optique pour comprendre comment s'institue le contrôle et la surveillance à distance de certaines minorités qui, à mon avis, est la fonction stratégique du diagramme s'opposant à la surveillance de tous (ou Pan) qui est uniquement le rêve de certains agents de pouvoir. Le Ban-optique est alors caractérisé par l'exceptionnalisme du pouvoir, par l'exclusion de groupes spécifiques et par la normalisation des non exclus à travers la production d'impératifs normatifs dont celui de la mobilité à travers le thème de la libre circulation. Ce Ban-optique se déploie à une échelle qui dépasse l'Etat-Nation et qui oblige les gouvernants à renforcer leur collaboration dans des espaces physiques ou virtuels plus ou moins mondialisés, parfois occidentalisés et plus souvent encore européanisés. Les effets de pouvoir et de résistance ne sont plus alors encapsulés dans la

⁹ Gary Marx : « La société de sécurité maximale », *Déviance et société*, 2/1988

¹⁰ Agamben Giorgio, *Etat D'exception. Homo Sacer, L'ordre Philosophique* (Paris: Les Editions du Seuil, 2003).

Friedrich Balke, 'Political Existence and 'Bare Life.' the Biopolitics of Carl Schmitt'. *Distinktion - skandinavisk tidsskrift for samfundsteori* 2 (2001): 71-80. Didier Bigo, 'The Ban and the Exception: Discussing The "State of Exception"', in *Sociétés, Etats, "Terreur" et "Terrorisme" - Une perspective historique et philosophique* (Paris: Ivekovic, Rada & Samaddar, Ranabir (CRG), 2008). Jean-Luc Nancy, *Chroniques Philosophiques, Philosophie En Effet*, (Paris: Galilée, 2004).

matrice politique habituelle de la relation Etat-Société. Ces effets dépassent le cadre des représentations instituées de l'interne et du rapport Etat-individu, et de l'externe et du rapport des Etats entre eux.

2) L'exceptionnalisme du Ban-optique :

Parler d'exceptionnalisme du pouvoir renvoie à une relation à la production juridique et à ses effets symboliques de légitimation ainsi qu'à la socialisation sur ce qui est acceptable de la part des dominés quant au pouvoir des dirigeants sur eux et ce qui est inacceptable. Cette relation, on le sait, est loin d'être stable et donnée une fois pour toute. La distinction gouvernants gouvernés est un effet au niveau macro des relations moléculaires de pouvoir (et de résistance). Le libéralisme en instituant l'idée de séparation des pouvoirs et surtout de check and balance entre les pouvoirs afin que le pouvoir arrête le pouvoir, a essayé de légitimer par une acceptation active de la population, la domination en créant les conditions d'une complicité des dominés à leur propre domination. Et ce, au nom des droits acquis et du pacte social qui les protégerait en contrepartie de l'abandon librement consenti de leur volonté politique. La « fable » du contrat en tant qu'instance de légitimation continue à être un mythe puissant plus de deux siècles après qu'on l'ait imaginé politiquement. Comme le signale Rob Walker elle conditionne la pensée de la modernité, l'émergence de la notion de souveraineté (du sujet et de l'Etat) et institue une division entre l'interne comme ordre mais local, et l'externe comme système d'anarchie globale¹². Elle institue un rapport simultané aux libertés et à la sécurité qui fonctionnerait selon des modalités différentes entre interne et externe. Mais, quelles sont alors les conditions limites de ce fonctionnement ? Qu'est-ce que l'exceptionnalisme ? Est-il tout simplement un pôle du libéralisme lié à une politique de loi et d'ordre, de valeur favorisant la propriété et les propriétaires, où l'affranchissement des règles vaut pour ces derniers dans le temps où l'on renforce les contrôles sur tous les autres ? Les pauvres, les étrangers, les vagabonds, les migrants ? C'est une première hypothèse dans lequel le libéralisme se satisfait tout à fait de politique conservatrice et réactionnaire. L'exception n'est pas exceptionnelle. Elle est même plutôt la norme en terme de pratique même si le discours dominant masque ce fait et s'il tente de légitimer autrement le rapport à la justice et à l'égalité. Dans ce cadre interprétatif la politique menée par Georges Bush depuis le 11 Septembre n'est rien d'autre qu'une politique de droite guidée par le souci de la loi et de l'ordre, mais qui est obligée de se projeter au-delà des frontières nationales car le danger vient de l'extérieur et qu'il est non régulable par des stratégies d'alliance entre gouvernants. Une seconde hypothèse est de définir l'exceptionnalisme du pouvoir par le

¹¹ René Girard, *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1972, 453 p

glissement vers un changement de régime et la montée d'un nouveau fascisme. L'exceptionnalisme fait sortir du libéralisme et conduit à la dictature. Cet exceptionnalisme est le produit de la radicalisation politique à droite des hommes politiques et aussi de la tendance à l'absence de responsabilité et de transparence des activités des professionnels du champ de la sécurité qui se déploient nationalement et transnationalement. Les analyses de Tony Bunyan et de Statewatch vont dans ce sens en parlant non seulement d'une Europe suivant les Etats-Unis mais de la création d'un Etat Européen qui ne dit pas son nom, qui refuse les contrôles démocratiques et qui institue des appareils policiers et militaires à l'échelle européenne tout en refusant la construction simultanée à cette échelle de la citoyenneté et de la justice. Non seulement le pouvoir joue de l'argument de souveraineté, mais l'exécutif se débarrasse des contraintes du législatif et du judiciaire, et ceci est plus flagrant dans un système étatique fédéral comme les Etats-Unis que dans le système éclaté européen mais la dynamique est la même. Entre ces deux visions de l'exceptionnalisme comme normalité ou comme changement de régime, il y a place pour d'autres visions de l'exceptionnalisme qui combinent ce dernier avec le libéralisme et le dispositif des technologies de contrôle et de surveillance. Le libéralisme, dans certains cas, devrait s'affranchir des règles qu'il s'est donné au quotidien, pour des raisons de survie et d'urgence. La délibération, l'exercice des contre-pouvoirs, et les libertés d'opinion, d'aller et venir, de se réunir rendraient les décisions trop lentes et trop complexes. L'idée d'une dictature provisoire permettant plus de rapidité, d'efficacité pour sauver la démocratie d'elle-même et de ses défauts serait alors acceptable. Il suffirait que cette dictature provisoire soit limitée dans l'objet, dans le temps et dans l'espace et que les règles qui la régissent soit instituée avant même qu'elle se mette en place. Presque toutes les constitutions écrites prévoit un état de guerre, un état de siège, un état d'urgence ou des procédures qui souvent prévoit l'autonomisation de l'exécutif et la substitution des autorités militaires aux autorités civiles dans la conduite des opérations. La République française a accumulé les articles avec l'état de siège, l'état d'urgence et l'article 16¹³. D'autres régimes sont moins prolixes sur les pouvoirs d'exception. Mais dans tous les cas il est central de limiter dans le temps et dans l'objet, ainsi que dans l'espace, ces pouvoirs d'exception afin que le contrôle juridictionnel et parlementaire puisse ensuite reprendre ses droits. On sait que la république de Weimar a souffert de l'imprécision de ces mécanismes et qu'une partie de la réflexion de Carl Schmitt vise à penser le moment de l'exception comme le moment politique par excellence, celui de la décision, celui de l'exercice le plus fort de la souveraineté. La désignation de l'ennemi public (qui n'est pas l'ennemi privé) est le moyen de créer les frontières et les barrières

¹² Richard Falk, Lester Ruiz, Rob Walker, *Reframing the international*, London, Routledge, 2002

¹³ Pouvoirs de crise, revue "Pouvoirs" n°16, 1979

identitaires dit-il¹⁴. La distinction nous-eux devient la distinction ami-ennemi, l'indifférence et le désintérêt pour le sujet ne sont plus possibles. Carl Schmitt attaquera par là le libéralisme dans son fondement, dans son exercice à ses conditions limites, et plaidera contre ce régime. Au moment où il est si souvent évoqué comme si sa pensée rendait compte de la vérité des pratiques contemporaines, il est bon de s'en souvenir. Que se passe-t-il avec l'*Antiterrorism Crime and Security act* 2001 au Royaume-Uni ? Va-t-on au-delà des pouvoirs d'exception « habituels » de l'Irlande du Nord ? A-t-on remis en cause les limites de temps, d'espace et d'objet ? Le débat est devant les cours nationales et aussi, ce qui remet en cause la capacité à clore le débat judiciaire, devant la cour européenne. La clôture de la souveraineté par la raison d'Etat obligeant les juges à la déférence et non à la défiance est maintenant quasiment impossible comme le souligne Elspeth Guild¹⁵. La règle de droit semble encadrer l'exception et la limiter, en particulier parce que dans l'espace européen, il existe des contraintes juridiques et judiciaires qui s'imposent aux Etats tout en étant extérieur à eux.

Seulement quel est le statut des pouvoirs d'exception ? Leur existence même ne reconfigure-t-elle pas l'existence des normes routinières ? Est-ce la norme qui définit l'exception ou l'exception qui définit la norme ? Giorgio Agamben, fortement influencé par Carl Schmitt, évoque cette possibilité que la souveraineté en exercice soit la possibilité d'être à la fois à l'intérieur de l'ordre juridique mais aussi, au même moment, à l'extérieur de celui-ci dans la possibilité qui est donnée au pouvoir souverain de proclamer l'état d'exception (*Ausnahme*) et dès lors de suspendre la validité de son propre ordre juridique¹⁶. L'exception est alors dit-il plus intéressante que la norme car elle définit la frontière qui permet d'intérioriser, c'est à dire « d'enfermer le dehors » comme le signale Blanchot. C'est ce processus d'intériorisation qui permet à la souveraineté de délimiter elle-même l'espace et l'objet où elle s'applique. Mais pour cela il lui faut aussi se mettre en surplomb, s'extérioriser pour délimiter les frontières de l'inclusion. Le paradoxe est alors semblable à celui des mains d'Escher se dessinant l'une l'autre. Il faut penser non seulement le dedans et le dehors mais le méta niveau permettant de tracer la frontière du dedans et du dehors en acceptant la contingence de ce tracé. C'est ce que l'on peut appeler une hiérarchie enchevêtrée ou un effet d'auto-organisation où l'instituant est institué et inversement. La figure topologique qui représente cette co-production de l'institution où l'institué dépend de l'instituant mais où ce

¹⁴ Carl Schmitt, *la notion de politique. Théorie du partisan*, Paris, Calmann-Lévy, 1972.

¹⁵ Elspeth Guild, *Asylum, Borders and Terrorism: the Unexpected Victims of 11 September 2001*, Chiang Mai, Décembre 2002, International Association of Forced Migration, to be published.

¹⁶ Giorgio Agamben "Homo sacer, sovereign power and bare life", Stanford U press, California, 1998, p 15 et suivantes.

dernier est lui-même institué par son institué, est la même figure que celle qui pense l'indétermination objective des frontières et qui rend intersubjectif la différenciation entre interne et externe, à savoir la figure du ruban de Moebius¹⁷. Elle propose une topologie qui empêche le découpage simple par le tracé d'un cercle séparant le sacré du profane, l'interne de l'externe, l'instituant de l'institué. La frontière n'est plus objectivable, visible et donnée une fois pour toute, parce qu'inscrite dans l'espace et le temps. La frontière dépend du regard porté par l'observateur et son jugement sur ce qu'est l'interne et ce qu'est l'externe variera selon sa position, de même que son avis sur ce qui est instituant et ce qui est institué. Dès lors la relation d'exception n'est pas qu'une relation souveraine d'inclusion, elle est une relation d'exclusion qui engendre le sens de la norme et de l'ordre juridique en suspendant pour un temps ce dernier, et qui, en cela est différente d'une simple relation d'interdiction spatiale qui fabriquerait un dehors par clôture du cercle. C'est cette suspension des catégories juridiques et la possibilité éventuelle d'en inventer d'autres qui à la fois crée du nouveau, de l'incertain dont le pouvoir peut profiter en pratique et qui redéfinit par ailleurs les catégories juridiques précédentes en changeant les relations par cette introduction du nouveau. Ainsi lorsque le gouvernement américain évoque la différence entre la guerre et le terrorisme et la guerre en ce qui concerne les règles s'appliquant aux prisonniers de guerre, il joue de cette forme extrême d'exceptionnalisme qui suspend l'ordre juridique et le reconfigure par mise en place de nouvelles catégories qu'il faut définir et qui par ailleurs occupent un espace auparavant occupé lui-même par un autre concept. Il en va de même lorsqu'il redéfinit le pacte de protection en se refusant à l'appliquer aux étrangers vivant sur son propre sol comme il l'avait déjà fait avec les japonais lors de la Seconde Guerre mondiale et quand il estime pouvoir l'appliquer au-delà de son propre territoire en « exécutant des terroristes » au Yémen par l'envoi de missiles mais en le présentant comme une opération de police internationale et une décision de justice exécutoire. C'est cette forme particulière d'exceptionnalisme que l'on peut désigner comme des pratiques « illibérales » au cœur du libéralisme qui nous semble être un des traits du dispositif contemporain du Ban-optique.

3) L'exclusion et la proactivité :

Le second trait du Ban-Optique tient à la construction de catégories d'exclus et à son rapport à la gestion de la vie. Le Ban est la condition limite de la relation politique. Giorgio Agamben propose

¹⁷ Bigo Didier, « When two become one : internal and external securitisations in Europe » p 171-205 in Kelstrup Morten, Williams Michael C : International relations theory and the politics of european integration, power, security and community, London, Routledge, 2000, 306p. Didier Bigo, and R.B.J Walker, 'Political Sociology and the Problem of the International'. *Millennium* 35, no. 3 (2007) include the figures of the Mobius strip and the Klein Bottle.

de remplacer la scission marxienne entre l'homme et le citoyen par celle de la vie nue et des formes multiples de vie abstraitement recodifiées en identités juridico-sociales (l'électeur, l'employé, le journaliste..). Il propose de repenser le politique à partir de l'expérience du camp de concentration et de relier les deux faces opposées par Foucault du pouvoir souverain et de la biopolitique, du fait de donner la mort et du fait de conduire les vies. Il estime que le pouvoir contemporain se fonde sur la dissociation des formes de vie et sur la volonté de ramener l'homme à sa vie nue (isolée de sa forme codifiée) en radicalisant l'exclusion par l'exceptionnalisme souverain. Mais cette thèse d'Agamben, partant d'une situation limite exagère les capacités du pouvoir et confond le rêve programmatique de ce dernier avec le diagramme des forces (et des résistances). Les formes de vie ressurgissent en permanence, même dans les cas les plus désespérés. Il existe toujours des formes de résistance, un transcript caché qui ridiculise le pouvoir même là où il semble s'appliquer de manière unilatérale. James Scott a montré les résistances des esclaves, et on peut montrer en permanence les résistances des réfugiés face à la volonté de n'en faire que des corps à « protéger »¹⁸. Leur volonté individuelle, malgré leur dénuement n'est pas réduite aux volontés des Etats, et ce malgré les pressions gouvernementales. Les exemples des luttes dans les zones d'attente, dans les centres de rétention montrent comment l'administration est trompée, leurrée par ces capacités à décliner des identités multiples¹⁹. Les réfugiés ne sont des denizen qu'aux yeux des gouvernements et des professionnels de la sécurité mais à leurs yeux ils sont citoyens de multiples Etats ou citoyens du monde²⁰. Les capacités de résistance, y compris dans un espace comme la prison ou le camp, amènent les professionnels à essayer d'éviter ces situations et à gérer en amont, pas simplement dans l'espace mais dans le temps. Le film *Minority Report* où des policiers peuvent intervenir avant la commission du crime par un savoir anticipant le futur est le rêve de cette police proactive²¹.

Comme le disait un de nos interlocuteurs appartenant à un service de renseignement, « si les médias, et la politique judiciaire enflent le phénomène pour rassurer les bons citoyens et dissuader les autres, ce n'est que de l'ordre de la tactique et cela peut être modulé en fonction de l'opinion. En revanche ce qui est stratégique, c'est l'information sur cette partie de la société qui ne vit plus

¹⁸James C Scott : *Domination and the arts of resistance : hidden transcripts*, Yale University Press, 1990.

¹⁹ Didier Bigo : Surveiller et punir au delà des frontières, la cas des zones d'attente, in H Gacon les zones d'attente, ANAFE, Actes du Colloque du Sénat 2001, p 7 à 25

²⁰ Denizen : Thomas Hammar Hammar Thomas; *European Immigration Policy. A Comparative Study*; Cambridge University Press; Cambridge; 1985

²¹ Minority report de Philip K Dick est plus subtil que le film et est une critique féroce de cette vision policière. Le film atténue la charge critique. Philip.K Dick, *The Minority Report*. reprint 1987 ed (NY: Citadel Press, 2002).

avec les mêmes règles, avec les mêmes normes ». C'est là où, effectivement, se joue, loin des projecteurs, un renouvellement des manières de faire la police et de surveiller. C'est là où, au-delà du simulacre de politique de proximité visant à rassurer, et de la tolérance zéro visant à dissuader, s'enrange la connaissance qui est de loin la ressource la plus significative dans le management des grands nombres et des foules. C'est donc à partir des croisements des fichiers venant du public – sécurité sociale, impôt – et du privé – assurances, organismes de crédit, supermarchés – avec les fichiers de police que l'on pourra trier et filtrer ceux qu'il faut surveiller et que l'on pourra, disent ces experts policiers ou criminologues, éviter un engorgement de la machine répressive ainsi qu'une image négative liée au tout répressif.

Le but de la normalisation passe par des suivis aussi individualisés que possible. Ce programme de « haute police » ou « politique » partagé par divers experts mais discret, est censé résoudre selon eux le problème des incivilités et des révoltes. Grâce aux technologies informatiques permettant de brasser des grands nombres et d'accumuler des dossiers, et à condition d'assouplir les règles de protection des libertés des années 70, on pourra enfin travailler dans des conditions satisfaisantes et enrayer, nous dit-on, cette montée des incivilités rongant comme un cancer le corps social. Il s'agit de monter des cellules d'analyse toujours plus performantes, toujours plus intégratives dans les données, que ce soit par le décloisonnement public privé ou que ce soit par le décloisonnement géographique avec l'europanisation. La gestion du risque dans la société ne devrait pas être réservée à la police mais à l'ensemble des systèmes de gestion des risques – assurances, sociétés privées d'enquêteurs, hypermarchés, organismes de HLM.... Ce programme s'articulant sur la vision en termes de choix rationnel et l'anticipation des flux d'individus par les techniques proactives de gestion des risques se diffuse au sein de la société et encourage celle-ci à collaborer comme dans les contrats locaux de sécurité, comme dans les collaborations entre policiers et enseignants, comme dans les visions convergentes des comités de quartier, des responsables municipaux et des polices en Italie blâmant les migrants. Les cellules d'analyse proactives ne seront donc pas que policières, elles seront aussi selon les cas militaires, douanières, liées aux assurances, aux organismes sociaux et de crédits, aux écoles, aux préfetures, aux organismes des impôts et de la sécurité sociale, aux consulats et accepteront des analystes criminologiques à conditions qu'ils soient orientés vers l'action. Elles seront locales comme à Nîmes, nationales comme pour le NCIS britannique, transnationales comme les cellules d'analyse d'Europol ou transatlantiques comme dans les relations EU-FBI. Elles auront une partie officielle et une partie informelle évitant de faire savoir l'intensité et l'extension du réseau de connexion. Elles diffuseront leur savoir aux agences de sécurité chargées d'une répression fine sur le terrain

et devront être elles, le moins visible possible. Elles utiliseront les informations provenant des réseaux sociaux, des institutions collaborant avec elles, mais aussi, si nécessaire, celles des écoutes téléphoniques – réseau Echelon – ou informatiques – utilisation de traceurs d'information via les cookies envoyés établissant un profilage des préférences de consommation, de vie sexuelle ou d'engagement politique des individus.

Tout cet effort de collecte d'information et de croisement des données qui est maintenant technologiquement possible a un but: substituer à la pure logique répressive individuelle qui intervient toujours trop tard et à la logique préventive structurelle qui n'est selon ces policiers que discours poudre aux yeux ou réforme inapplicable sans changement de régime politique et économique, la logique dite proactive. Cette logique vise à agir avant la commission de l'infraction par le recueil d'informations orientées vers l'action répressive et anticipant les comportements des individus et groupes dangereux. Il y a donc toujours une dimension coercitive virtuelle, dissuasive qui investit la prévention. L'enjeu n'est plus la commission de l'acte mais le « signal » qu'une infraction pourrait être commise par un individu ou qu'un groupe est potentiellement à risque. Il ne s'agit plus de sanctionner mais de réguler. Il s'agit moins de punir pour condamner l'individu que de dissuader les autres et il s'agit avant tout de gérer des flux, des groupes afin de les normer, de les normaliser. Ce programme est économe en force de travail. Il ne nécessite pas un grand nombre d'hommes mais il suppose des investissements en matériel, des recoupements et des savoir faire différenciés. Il suit donc la pente habituelle de la substitution du capital au travail et de la meilleure formation des travailleurs. Il suppose une politique de communication coordonnée entre les institutions de sécurité, la mise au format des données permettant leur échange, des protocoles d'harmonisation engendrant une réflexion sur les terminologies à l'œuvre, une mise en commun des profils de risque d'un individu donné ou d'un groupe de population. Dans ce cadre, certains policiers ne veulent plus être, s'ils l'ont été un jour, les pompiers du crime ou les auxiliaires de la justice. Ils se refusent à intervenir a posteriori et à jouer aux détectives. Ils estiment que les taux de réussite sont bien trop faibles et que leurs moyens ne leur permettent pas de s'occuper des petites affaires qui sont censées tant préoccuper les individus. Les sociétés privées sont là pour cela. Ils ne veulent plus être les adjoints du système pénal et des sociétés d'assurance. Ils ne veulent pas être les agents comptables de la délinquance. Ils estiment donc que leur rôle est d'intervenir en amont et ce, de manière active, sur des groupes spécifiques qu'ils ont identifié comme dangereux ou/et comme victimes.

Pour ne donner ici que le seul exemple de ces technologies à l'échelle européenne, on voit se mettre en place une multiplication des bases de données permettant le profilage des risques associés à certains individus. Concernant le crime, outre la base d'Interpol déjà ancienne, le système Sirene vise la circulation rapide de documents judiciaires et un échange d'information. Depuis le traité d'Amsterdam, et la réunion de Tampere la justice emboîte le pas aux autres agences de sécurité. Elle se fait aussi à distance et en réseau. Réseau Sirene, reconnaissance des décisions et procédures criminelles entre les États, mise en place de magistrats de liaison; création d'un Eurojust...et oubli du *corpus juris* font qu'un déséquilibre se crée entre une instruction et une accusation qui disposent des ressources de l'Union Européenne et une défense qui reste dans le cadre national et n'a pas accès à ces informations. Mais au nom de la vitesse et de l'efficacité, ce point est considéré comme secondaire. Le système d'information Schengen, quant à lui, et en ce qui concerne les fichiers de personnes, est très majoritairement, un fichier empêchant les migrants illégaux de rentrer à nouveau sur le territoire de l'Union. Il gère peu la criminalité. En revanche Schengen élargit sans cesse sa sphère d'application avec l'obligation de visa uniforme qui s'instaure comme une norme non seulement dans l'Union mais à l'échelle du GATT. De même les possibilités dérogatoires de contrôle d'identité dans les zones frontalières pouvant aller jusqu'à 20 kilomètres se généralisent dans tous les pays, même dans ceux où le concept de suspicion légitime encadrait très sévèrement les contrôles. Il n'est d'ailleurs même plus contesté par les responsables policiers que Schengen institue une police de l'immigration et que c'est sa priorité alors que cinq ans plus tôt on refusait de l'admettre et l'on ne mettait l'accent que sur la lutte contre le crime et les personnes disparues. Ce lien que le SIS institue entre fichiers à propos du crime et fichiers à propos des étrangers renforce les suspicions contre eux et focalise l'attention sur la petite délinquance ou les illégalismes en en faisant une tâche policière et douanière de première importance.

Néanmoins ces techniques accumulent et croisent des données mais ne servent guère à l'élaboration de profils. En revanche, au-delà de Schengen, on institue des bases de données plus sophistiquées visant à l'analyse des groupes à risque et non à leur surveillance au fil de l'eau. Eurodac qui vient d'être adopté sera une base comprenant les empreintes digitales des demandeurs d'asile ainsi qu'un exposé des motifs qu'ils ont donné et les raisons pour lesquels on leur a refusé. Il s'agira d'empêcher les applications multiples mais aussi de repérer les récits stéréotypés des demandeurs d'asile. En parallèle avec Eurodac, on développe FADO (false and authentic documents) qui fonctionnera sur la base d'échange de renseignements concernant les faux documents à partir d'un net sécurisé. L'idée est d'inverser le principe et d'obliger à faire la preuve de l'authenticité du document soumis. Printrack International, une compagnie américaine,

propose elle ses services dans le Nord de l'Europe pour élargir les identifications automatisées de ceux qui traversent les frontières, soit par la technologie de cartes avec empreintes digitales dans les ports et aéroports, soit par celle des empreintes rétinienne.

Le but est de contrôler les identités de la manière la plus invisible qui soit car selon cette société les individus n'aiment pas être touchés ou ralentis quand on les contrôle mais s'ils ne se rendent pas compte qu'on les contrôle, alors ils ne protestent pas. On peut donc penser à l'avenir généraliser le système au-delà des aéroports. Le lien entre carte de crédit et renseignement sur l'identité est à l'étude. Ce serait la même carte qui contiendrait les informations, dont certaines ne seraient lisibles que par la police mais pas par son titulaire. Avec les fichiers Europol, le profilage se fait plus serré. Il ne s'agit pas de généraliser à tous la surveillance mais au contraire de l'affiner. En revanche on y inscrit les personnes susceptibles de passer à l'acte. Contrairement aux bases de données Interpol qui reposent sur des criminels effectivement recherchés par la justice, les fichiers Europol regroupent les criminels recherchés, les suspects non encore soumis à une procédure d'enquête judiciaire, les informateurs, les témoins possibles c'est-à-dire les personnes qui peuvent être appelés comme témoins parce que voisins ou collègues d'un suspect, les victimes ou les personnes susceptibles de l'être. Il s'agit là de reconstituer des trajectoires individuelles et sociales, de marquer des territoires et des frontières entre les populations à risque et les autres, d'analyser et de décider qui est dangereux. Nous sommes au cœur de la logique proactive.

Les fichiers Europol nominatifs entrés par les différents services nationaux de police et de sécurité permettent une action répressive concrète mais il existe aussi des fichiers d'analyse spécifiques à des agents d'Europol et souvent confiés à des criminologues pour établir les réseaux empruntés par les populations sous surveillance. Un fichier d'index permet de retrouver des corrélations entre les fiches. Ces fichiers Europol visent à anticiper les trajectoires des réseaux, à retrouver leurs routes, à profiler chaque minorité ou diaspora, à circonscrire ceux qu'il faut mettre sous surveillance afin d'éviter une surveillance lourde et généralisée.

Dans la société contemporaine la normalisation passe centralement par l'impératif de la libre circulation, en particulier dans l'espace Européen (qui est différent de l'espace nord américain de l'Aléna en ce qu'il le reconnaît explicitement) et par la combinaison du rapport entre la vitesse de circulation, le droit de circulation et la liberté de bouger à l'échelle mondiale. C'est cette normalisation pointée par Zygmunt Bauman lorsqu'il évoque les nouvelles logiques d'exclusion entre ceux qui sont libres de circuler et ceux qui sont piégés dans le local qu'il faut étudier. En effet, comme il le signale dans « le coût humain de la mondialisation », la mondialisation qui peut

être analysée comme une compression spatio temporelle, modifie les manières d'aller et venir des personnes. "Cette mondialisation est tout autant un facteur de division que d'unification et ce qui apparaît à certains comme un signe d'une nouvelle liberté s'impose à bien d'autres comme un destin cruel. La mobilité accède au premier rang des valeurs désirables, et la liberté de circulation qui a toujours été un avantage rare et inégalement réparti devient rapidement le principal facteur de stratification de l'âge moderne et postmoderne... Nous sommes tous en déplacement de gré ou de force...certains d'entre nous deviennent totalement mondiaux, d'autres sont cloués dans leur localité. Or, exister localement dans un univers mondialisé est un signe de dégradation et de dépossession sociales. Une partie importante des processus de mondialisation n'est autre que la ségrégation, la séparation et l'exclusion progressive de l'espace." Il faut certainement insister sur ce point.

Mais, contrairement à Zygmunt Bauman il faut distinguer plus finement le rapport entre circuler et être libre et voir comment justement s'institue à travers cette association circulation liberté une métonymie qui réduit la portée de la notion de liberté et ainsi facilite le déséquilibre entre les notions de sécurité et de liberté. Zygmunt Bauman semble croire lui-même à la liberté des plus riches et proposer plus de mobilité pour les plus pauvres sans voir comment s'impose cet impératif normatif de mobilité et la construction d'un dispositif visant à le rendre désirable. Il voit la dimension répressive mais guère la dimension normative et productive du dispositif. Or les deux sont indissociables. Le pouvoir n'est pas que répressif. Il induit et produit des comportements. Les discours sur la libre circulation sont centraux. Ils normalisent la majorité et permettent de se concentrer sur une minorité. C'est la confusion entre rapidité du mouvement et liberté de mouvement qui pose sans doute le plus problème, car les dispositifs de sécurité ne bloquent pas comme ce fut le cas des dispositifs disciplinaires, ils laissent passer, et même aident à accélérer le mouvement, mais ce mouvement est canalisé et trie les individus et les groupes selon la logique d'une bouteille de Klein où à l'intérieur on a l'impression de liberté car il n'existe pas de blocage mais où l'on est en permanence guidé et aiguillé au sein d'un flot. Sans doute ce dispositif du Ban trouve sa topologie exacte dans cette forme de la bouteille de Klein et crée les conditions pour penser l'international contemporain comme lieu de circulation²².

Conclusion :

Ce dispositif dont la fonction stratégique est le contrôle et la surveillance de certains mais pas de

²² Didier Bigo, and R.B.J Walker, 'Political Sociology and the Problem of the International'. *Millennium* 35, no. 3 (2007). Op. Cit.

tous et qui s'articule avec le champ des professionnels de la gestion des inquiétudes se compose en effet de discours – discours des institutions policières, militaires, douanières, judiciaires sur la libre circulation, la menace terroriste, le crime organisé transnational, les liens entre ces phénomènes et l'immigration, les minorités, et maintenant les demandeurs d'asile, – d'aménagements architecturaux spécifiques comme les centres de mise à l'écart des étrangers, qu'il s'agisse de zones d'attente dans les aéroports internationaux, de centres de rétention renvoyant les personnes entrées irrégulièrement sur le territoire, de centres provisoires d'accueil des réfugiés, de centres créés par la Croix-rouge comme Sangatte, de quartiers de prisons affectés aux étrangers en attente de décision administrative, de décisions réglementaires comme celles de l'accès des avocats ou des parents à ces lieux qui en pratique invalident les lois sur le libre accès, de mesures administratives qu'elles soient arbitraire ou humanitaire comme le fait d'avoir mis les personnes en zone d'attente dans un chenil – pour qu'elles soient moins nombreuses dans les chambres surpeuplées de l'hôtel – d'énoncés scientifiques sur les raisons des migrations, de l'asile et leur relation avec l'individualisation et la transnationalisation de la violence, de propositions philosophiques, morales sur les illégaux, les faux réfugiés, les jeunes issus de l'immigration...

Ce dispositif, qui n'est plus, nous l'avons vu, le panoptique décrit par Bentham, mais un Banoptique qui ne repose plus sur l'immobilisation des corps sous le regard analytique du surveillant mais sur l'extraction de la différence signifiante, sur l'exceptionnalisation par rapport à la norme et sur la rapidité avec laquelle on « évacue ». Le dispositif de la nouvelle surveillance prend une autre forme qui rappelle les technologies de l'informatique et de la réalité virtuelle. Ce dispositif apparaît comme le montage virtuel (morphing) de toutes les positions des individus au sein des flux. D'une image initiale (l'immigré, le jeune de banlieue) à une image finale (le terroriste, le trafiquant), on reconstitue virtuellement toutes les étapes de la transformation. A cet égard, ce dispositif dissèque moins les corps qu'il ne canalise des flux. Comme le dispositif panoptique, ce dispositif de « morphing » produit un « savoir », produit des énoncés sur les menaces, la sécurité renforçant la croyance dans une capacité de décrypter, avant l'individu lui-même, quelles seront ses trajectoires, ses parcours. Il repose sur le contrôle de la circulation plus que du territoire. Et comme auparavant on était assigné à résidence, on est maintenant placé en « zone d'attente » et assigné à une identité non forcément vécue comme telle. Une couleur de peau, un accent, une attitude et l'on est catégorisé, extrait de la masse conforme et contrôlé puis évacué si nécessaire. La police est alors affaire de « marge », de « voirie » et ne doit concerner que minimalement les « normés ». Ces nouvelles logiques de contrôle et de surveillance ne sont pas pour autant plus efficaces ou plus rationnelles. Avantage pour les masses conformes, elles, ont l'impression d'être

libres, avantage pour l'institution, le contrôle ne porte pas sur tous mais sur certains, il est donc plus économique. Seulement ce contrôle du crime est moins efficace qu'auparavant à la suite de ces a priori. Sa sphère d'application reste fragile et sujette à des résistances. Il faut sans doute revenir sur le rapport entre les pratiques des professionnels de la sécurité et les systèmes de justification de leurs activités en réfléchissant sur la construction des procédures de vérité et la localisation des centres de production de ces vérités dont les universitaires ne sont nullement exclus. Il est aussi important de comprendre les relations entre la transnationalisation, la mondialisation des pratiques des agences de sécurité et celles de leurs « cibles » en les rapportant - autant que faire se peut, au processus spécifique de l'eupéanisation, processus plus ou moins relayé dans les différentes arènes politiques par des systèmes de justification correspondant à des cultures nationales et professionnelles spécifiques quant à la construction des inquiétudes et à leur hiérarchisation, d'où la nécessité de bourse de transaction des peurs et de leur gestion comme l'est en quelque sorte Europol. Il est enfin essentiel de relier ces questions de la constitution d'un espace de liberté de sécurité et de justice avec celle de la construction d'une société au delà de sa version nationale étatique, posant le problème de sa délimitation identitaire et de comprendre en quoi la convergence des inquiétudes autour du migrant pauvre et non communautaire en dit long sur le libéralisme dans une société du risque. En effet, « si l'on s'accorde à voir dans le libéralisme non une doctrine économique ou juridique mais un nouvel art de gouverner et de se gouverner, s'il s'agit bien d'une technique de gouvernement visant à consommer des libertés et par là à les gérer et à les organiser, alors les conditions auxquelles on peut accéder à une liberté dépendent de la manipulation des intérêts qui engage des stratégies de sécurité destinées à parer les dangers inhérents à la fabrication de la liberté, d'où la mise en place de contraintes, de contrôles, de mécanismes de surveillance qui s'élaborent dans les techniques disciplinaires chargées d'investir le comportement des individus...et dès lors la formulation vivre dangereusement doit être considérée comme la devise même du libéralisme »²³. Cette mise en danger de l'individu est alors au principe même du développement libéral qui détruit les frontières et les protections rassurantes – la vieille sécurité sureté – mais qui jouent de ces insécurisations pour justifier de technologies permettant de contrôler et d'anticiper les mouvements ainsi que les flux des individus.

²³ Entretien avec Didier Deleule et Francesco Paolo Adorno L héritage intellectuel de Foucault in *Cités* 2 2000 p. 95.